

Compte Rendu du Comité Social Economique extraordinaire du 26 juin 2020

1/ **Le point économique :**

Les infos à retenir :

- Le **mois de juin** : les chiffres seront évoqués lors du CSE mensuel, mais le CA est vraiment bien engagé.
- Le secteur de la **Cuisine** repart finalement plutôt bien. La **CAT DGE** intervient sur les problèmes techniques liés à la vente de la gamme Trato et encourage la Direction à consulter les concepteurs pour tenter de les résoudre.
- **Information** : les systèmes téléphoniques vont passer en IP permettant de bénéficier d'un softphone dans le PC, plus besoin de téléphone donc, tout se passe via l'ordinateur. Les centres d'appels seront les premiers concernés avant de passer ensuite sur les Sièges.

2/ **Points divers**

- **Présentation du challenge technicien IAD** : un challenge débute au 1^{er} juillet jusqu'au 20 septembre afin de rendre cette période compliquée un peu plus « festive », le challenge court sur une durée
Les Items concernés sont : **CA accessoires** (coeff 2), **NPS** (coeff 1) et **taux de Prod** (coeff 1) avec des seuils *mini* à atteindre pour déclencher le challenge.
Les chiffres de référence sont calculés sur ceux de l'année dernière.
Le détail des gains sera communiqué sur sites par vos responsables (pour des raisons de confidentialité). Ce challenge est divisé en 3 parties : **SAV, Zone et CDG**.
La **CAT DGE**, consciente des problèmes actuels liés au métier, se réjouit malgré tout d'une telle initiative, la cfdt s'annonce contre les challenges ... ah bon ...
- La Direction explique le **système dit de cooptation dans le processus de recrutement de techniciens IAD** : une prime (500€ brut) sera versée à tout salarié (sauf RH, COMDIR et DZ et Dir de site) et qui aurait amené une personne qualifiée à se faire recruter en tant que technicien IAD.

- **Information** sur le retrait des prises de température à compter du 29 juin sur les sites IAD et PF.
- **Information** : présentation de **nouvelles offres de livraison**.
Dès juillet, seront possibles le retrait des articles directement sur les PF et la livraison en simple dépose au pied de l'immeuble (avec reprise D3E), les prestations changent et subissent des baisses de tarifs, un second passage gratuit pour reprise D3E est acté, enfin une facturation supplémentaire de 49€ sera appliquée dans le cadre d'un second passage (installations non conformes ou client absent). Les ventes devront être soldées à 100% avant la livraison.
Dans le courant de l'année une facturation aura lieu pour les clients Darty.com qui choisissent de changer d'avis sans reprendre un article de remplacement.
- La **CAT DGE** a demandé un point sur **l'utilisation des clim sur sites** : la Direction confirme qu'elles doivent être en fonction et en continu (avec une utilisation réduite lorsque le local est inoccupé). Plusieurs consignes santé/rafraichissement ont été données pour améliorer au mieux le travail sur site.
- La **CAT DGE** a demandé si la Direction avait une *visu* sur la fin de l'obligation de porter un masque pour les salariés (port du masque sur la base du volontariat) : la Direction attend le 11 juillet pour avoir les préconisations gouvernementales, elle insiste néanmoins sur l'obligation de prendre les précautions nécessaires envers ses salariés et ses clients. **Vos retours sur les masques en tissus** récemment distribués indiquent qu'ils sont beaucoup moins pratiques que ceux chirurgicaux, la Direction accepte que vous utilisiez un masque en tissu personnel si vous jugez qu'il est moins contraignant ... la **CAT DGE donne rendez-vous à la Direction lors de la prochaine Commission de suivi** pour encore améliorer la situation.
- **CP pour les salariés à temps partiel** : la communication envoyée récemment est caduque, pas de changement finalement.
- La **CAT DGE** a demandé à la Direction des informations sur le **travail du dimanche à la BOX** : la Direction indique qu'il s'agit d'une décision économique. La crise passée et présente peut expliquer certaines décisions mais la **CAT DGE** ne comprendrait pas que celles-ci durent dans le temps car elles représentent un impact important pour les salariés volontaires au travail dominical. Nous interpellons rapidement Monsieur Famechon pour évoquer le sujet.